

## Famille recomposée et succession

Par fanbarth, le 02/06/2012 à 02:51

Bonjour,

Voila, mon conjoint et moi allant procchainement nous marié.

Lui à 2 enfants d'un précédent concubinage et nous avons 2 enfants en commun.

J'aimerais savoir, comment sa se passe si l'un ou l'autre venait à décédé.

Sachant que nous pocédent tout 2 chacun une maison "donc tout 2 avant mariage".

Mes parents souhaite également me faire une donation comme héritage, si sela se fait après mariage mes beaux-enfants pourront t'il prétendre à celle-ci ?

Meci d'avance